

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1614

présenté par

Mme Gérard, Mme Youssouffa, M. Plassard, Mme Bellamy et M. Brigand

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Accès et retour à l'emploi	0	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	91 434 615	91 434 615
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	0	0
TOTAUX	0	91 434 615	91 434 615
SOLDE	-91 434 615		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif des emplois francs a été conçu comme une réponse aux barrières à l'emploi que peuvent rencontrer les habitants des QPV. Pour autant, les effets conjugués de la baisse du chômage dans notre pays et des nombreux secteurs d'activité cherchant à recruter ont changé la donne sur ce sujet. Les différences existantes dans l'accès à l'emploi entre habitants des quartiers prioritaires de la ville et ceux qui n'y résident pas se sont ainsi drastiquement réduites.

En conséquence, ce dispositif très couteux pour nos finances publiques n'a pas vocation à perdurer c'est d'ailleurs ce que propose le gouvernement.

Pour autant, des crédits de paiement sont toujours budgétés pour l'année 2025, cet amendement propose donc de supprimer 91 434 615 euros de crédits de paiement de la sous action 05-04 "Emplois Francs" de la mission 103 "Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi"